

La formation des contrôleurs officiels des champignons

Autor(en): **Gavillet, Roland**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizerische Zeitschrift für Pilzkunde = Bulletin suisse de mycologie**

Band (Jahr): **84 (2006)**

Heft 4

PDF erstellt am: **28.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-935655>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les pionniers

A l'occasion du 50^e anniversaire du Groupement romand de la VAPKO 1956–2006

ROLAND GAVILLET

«Durant 25 ans, nous avons demandé en vain que l'assemblée générale de la VAPKO décide la création d'un Groupement romand des offices de contrôle des champignons».

Ainsi s'exprimait, en 1956, Edouard Jaccottet, inspecteur lausannois des denrées alimentaires et des champignons. Il était convaincu qu'un groupement de langue française favoriserait la création de nouveaux offices de contrôle et permettrait d'assurer une meilleure formation des contrôleurs romands qui, pour la plupart, ne connaissaient pas suffisamment l'allemand pour tirer profit des activités développées par la VAPKO depuis sa création, en 1925.

Extrait du postulat Jaccottet:

«Le soussigné propose au comité de porter au programme de la séance 1951 (...) l'étude d'un projet qu'il avait déjà fait avant la guerre 1939-1945:

1. La VAPKO est formée de 3 groupes déterminés par les régions linguistiques (...).
2. Un comité central coordonne l'activité des 3 groupements (...).

Ce projet s'est heurté à la réticence de la VAPKO, tant et si bien que ses tergiversations vinrent à bout de la patience des romands. Jaccottet prit la tête d'un comité provisoire qui, tout en entendant maintenir de bonnes relations avec l'Association suisse, décida de se passer de son assentiment et de créer un groupement des offices de contrôle des champignons des régions francophones.

La phase opérationnelle commença en avril 1956 par la consultation, qui rencontra un écho très favorable, des autorités cantonales concernées et de celles de quelques villes, suivie en mai des offices de contrôles des champignons connus.

Convoquée le 6 août, l'assemblée constitutive du Groupement romand est tenue le 9 septembre 1956 au Comptoir suisse à Lausanne. Quatre cantons

étaient représentés: Valais, 1 participant; Fribourg, 2 participants; Neuchâtel, 3 participants; Vaud 15 participants.

M. Albert Gruaz, président de la Société mycologique vaudoise, dirigea l'élection du premier comité, puis l'assemblée adopta les statuts du Groupement. La journée se poursuivit par un repas en commun au Comptoir suisse et par une visite de cette foire.

Placée devant le fait accompli, la VAPKO se montra rapidement coopérative et entérina la création du Groupement lors de son assemblée générale annuelle de 1957.

Le coup de force d'une poignée de romands a été un coup de maître. Tous les objectifs ont été atteints: la fondation du Groupement, son intégration au sein de la VAPKO et le maintien de bonnes relations avec elle. Tout restait cependant à faire: rendre le Groupement immédiatement opérationnel, lui donner un visage, une âme et lui assurer des structures durables. L'exercice a été réussi et les fondations érigées à l'époque ont soutenu les assauts du temps.

A ce chapitre de notre histoire, il convient de rendre un hommage particulier à feu Edouard Jaccottet, à la fois pionnier, fondateur et premier président et à Jean Divorne qui, après avoir été membre du comité provisoire et secrétaire durant 6 ans, lui a succédé à la tête du Groupement de 1962 à 1974. Il en a été le bâtisseur et l'inspirateur de notre éthique professionnelle. Une pensée reconnaissante va aussi aux camarades, aujourd'hui disparus, qui ont contribué à l'édification du Groupement.

Pour conclure, relevons que le Groupement présente, après ce demi-siècle d'existence, un bilan positif dû probablement à un mélange d'idéalisme et de pragmatisme.

La formation des contrôleurs officiels des champignons

ROLAND GAVILLET

Le Groupement romand donna d'emblée la priorité à la formation des contrôleurs des champignons. Il s'engagea dans cette voie avec une grande célérité dans la mesure où il organisa le premier cours le 10 février 1957, soit 5 mois après sa fondation, et

une sortie mycologique au mois de septembre de la même année. De 1958 à 1960, il mit sur pied un cours théorique d'une journée à Lausanne, deux week-ends et un dimanche d'études pratiques dans la région du Chalet-à-Gobet s/Lausanne. Il instaura,



Fritz Burkhalter,
Sekretär
Verband Schweizer
Pilzproduzenten VSP

Liebe Pilzfreunde

Die Zusammenarbeit mit Ihnen und Ihren regionalen Pilzvereinen ist uns, dem Verband Schweizer Pilzproduzenten VSP, und seinen Mitgliedern wichtig. «Unsere» Pilze sind, wie es Herr Werner Zimmermann vom Pilzverein Ostermundigen ausdrückt, ein Schutz für Wildpilze. So gesehen leben wir in Symbiose. Um die Information gegenseitig zu pflegen, melden wir uns bei Ihnen seit über einem Jahr auf dieser Seite. Für Ihre wertvollen Hinweise, welche wir jeweils als Reaktion erhalten, danke ich Ihnen bestens.

Im Herbst steht eine weitere Zusammenarbeit an. Mit dem Pilzverein Biel & Umgebung führen wir anlässlich seines 75-jährigen Jubiläums eine gemeinsame Promotion im Migros Centre Brügg durch, dies vom 18. bis 23. September 2006.

Dem Pilzverein Biel & Umgebung gratulieren wir an dieser Stelle ganz herzlich zu seinem Jubiläum, wünschen seinen Mitgliedern ein frohes Feiern und freuen uns auf einen spannenden, gemeinsamen Jubiläumsauftritt!

Weitere Ausstellungen von Pilzvereinen mit Promotionen des VSP finden in Einkaufszentren der Migros Aare wie folgt statt:

Verein für Pilzkunde im Wynecenter Buchs


11. – 16. September 2006

Pilzverein Grauholz im Shoppyland Schönbühl

18. – 23. September 2006

Pilzverein Thun & Umgebung im Oberland Center Thun

18. – 23. September 2006



Schweizer Pilze – täglich frisch auf Ihrem Tisch

Verband Schweizer
Pilzproduzenten VSP
c/o BNPO Schweiz
Löwenplatz 3
3303 Jegenstorf

Telefon 031 763 30 03
vsp@bnpo.ch
www.champignons-suisses.ch
www.pilzrezepte.ch

dès 1961, les cours de longue durée. Ceux-ci eurent lieu tous les deux ans jusqu'en 1969, puis chaque année. Ils se déroulèrent d'abord sur quatre jours avant de passer à cinq en 1976.

Les trois premiers cours de 4 jours ont été organisés au Chalet-à-Gobet. Les participants étaient logés dans les dortoirs de la caserne et prenaient les repas à l'Auberge. Il leur en coûtait environ fr. 100.–

Les organisateurs entendaient garantir un enseignement d'un niveau élevé et, pour cela, s'assurer le concours de personnalités reconnues. Il convient ainsi de relever, en particulier, la collaboration régulière, durant quelques années, de Mme Dr Marie-Madeleine Kraft, chargée de cours à l'Institut de botanique de l'Université de Lausanne, de M. le Professeur Jean-Louis Nicod et de M. John Gaudin, inspecteur des denrées alimentaires du canton de Vaud.

S'agissant de la documentation, le premier ouvrage utilisé lors des cours de détermination a été celui d'André Maublanc «Les champignons de France», bientôt rejoint par le «Petit atlas des champignons» d'Henri Romagnesi. Dans les années 1980, ces livres ont été remplacés par la «Clé de détermination des champignons» de R. Courtecuisse, puis la littérature a été laissée au choix des participants.

La direction du Groupement a publié, en 1965, une table de détermination des champignons, ainsi qu'un résumé sur les intoxications fongiques. Elle a également établi, en 1976 un «classeur de cours»,

comportant des notions de législation, de technique de contrôle, de botanique mycologique, d'alimentation et de toxicologie qui a été utilisé durant quelques années. Elle a mis à la disposition des contrôleurs, dans les années 1980, une plaquette émanant de l'Université Paul Sabatier de Toulouse «Intoxications par les champignons» et, depuis 1996, un précis de mycotoxicologie établi par le Dr François Consolini et son épouse. Enfin, des cours spécifiques (législation, etc.) sont régulièrement tenus à jour.

En près de 50 ans, la notoriété des cours a connu quelques fluctuations, mais il convient de relever que les bonnes structures ont été mises en place dès le début et que le Groupement romand a assuré de façon ininterrompue la formation et le perfectionnement des contrôleurs. C'était certes son devoir, mais la permanence de son action mérite d'être relevée à une époque versatile où l'inconstance prend souvent le pas sur la continuité. Aujourd'hui, ces cours connaissent un succès confirmé dans la mesure où ils réunissent généralement jusqu'à 90 personnes.

Hormis le Chalet-à-Gobet, les cours ont été organisés à Vers-chez-les-Blanc (Lausanne), aux Paccots (FR), au Col des Roches (Le Locle), aux Endroits (La Chaux-de-Fonds), à Bière, à Anzère, à La Brévine, à Siviez, à Veysonnaz et enfin à Leysin. Il importe encore d'indiquer que les cours organisés par le Groupement sont ouverts aux membres des sociétés mycologiques depuis 1959.

Les examens de contrôleur officiel des champignons

ROLAND GAVILLET

Le Groupement a organisé les premiers examens en 1961. Ceux-ci étaient fondés sur un règlement édicté par la VAPKO suisse en 1958, reconnu par le Service fédéral de l'hygiène publique et assorti de dispositions d'exécution établies par les romands. Seuls les candidats délégués par une administration publique pouvaient s'y présenter. Cette condition, qui était encore en vigueur en 1984, tomba en désuétude et a été formellement supprimée par une décision du comité en

